

## **Le mensonge et l'imposture : la taxe audiovisuelle pour y avoir droit**

Un journaliste et un expert économiste discutent, vers 23 heures, sur le petit écran d'une chaîne publique, du rachat de la RTT pour augmenter le pouvoir d'achat des Français, sujet à l'ordre du jour du conseil des ministres du matin du 12 décembre 2007.

Juste avant, un syndicaliste régional a indiqué que chez les ouvriers il n'y avait pas toujours de RTT et que, quand bien même il y en aurait, les patrons n'étaient pas toujours en mesure de la remplacer par de l'argent, et que tout dépendait *in fine* du carnet de commandes de l'entreprise. Il avait ajouté, intelligemment, que par conséquent, **travailler plus pour gagner plus, ne dépend pas du salarié mais de l'employeur.**

Là-dessus, notre économiste dit qu'évidemment ce sont les cadres qui sont le plus concernés par ce rachat de RTT. Et le journaliste de surenchérir que **ce sont donc bien les classes moyennes, celles qui se plaignent de voir baisser leur pouvoir d'achat, qui vont être satisfaites, les cadres et les enseignants.** Sans sourciller, l'expert acquiesce et continue à débiter sa marchandise d'économiste invité.

D'où ce journaliste et cet expert en économie tiennent-ils que les enseignants bénéficient de la RTT ? **S'il y a des travailleurs qui en ont été exclus délibérément par le gouvernement socialiste, inventeur de cette imposture que sont les trente cinq heures, ce sont bien les profs des écoles, des collèges et des lycées et quelques autres de leurs collègues : tous sont toujours aux 39 heures, comme beaucoup d'ouvriers et d'employés et autres salariés de petites et moyennes entreprises.**

La télévision publique donne donc la parole à des menteurs ou à des incapables. **Menteurs**, s'ils savent et taisent que les enseignants ne bénéficient pas de la RTT. **Incapables**, s'ils n'ont pas pris la peine de se renseigner sur la réalité de la RTT chez les profs. Dans un cas comme dans l'autre, cela en dit long sur **la mauvaise qualité de cette télévision publique pour laquelle les possesseurs de récepteurs payent un impôt.**

**Retour en arrière sur l'imposture des trente cinq heures telles qu'elles ont été instituées par Martine AUBRY.**

Cette mesure de réduction du temps de travail s'est accompagnée d'un gel des salaires. Elle n'a pas été compensée par davantage d'embauche, mais elle a entraîné une augmentation de la productivité des salariés qui devaient faire autant ou plus de travail qu'auparavant pour la même rémunération. Le coût de la vie aidant, la RTT a permis au patronat qui l'a pratiquée de gagner sur plusieurs tableaux :

- Gel des salaires
- Gel des postes de travail
- Maintien du chômage et du travail précaire qui sont les meilleurs outils pour comprimer les salaires
- Augmentation de la productivité
- Augmentation des prix de vente de la production

**Par conséquent la rémunération globale du travail prise sur le PIB\*, c'est à dire toute la valeur ajoutée par ce travail, a proportionnellement diminué pendant que celle du capital augmentait.**

### **Imposture actuelle de la politique de Nicolas SARKOSY visant au rachat de la RTT.**

Si rachat il y a, cela ne concernera qu'une petite partie des salariés. Et même ceux-là seront floués car ce rachat ne sera pas un rattrapage du manque à gagner sur l'augmentation de leur productivité lors des années antérieures et les contraindra à garder ce niveau de productivité pour un gain qui sera par conséquent inférieur au surcroît de travail antérieur et à venir. **Ils travailleront beaucoup plus pour gagner à peine plus.**

Quant aux autres, la grande majorité des salariés, **ils seront soumis aux mêmes problèmes d'érosion de leur pouvoir d'achat, de leur paupérisation et de leur déclassement social.**

Le SNCA e.i.L. Convergence réitère pour ce qui concerne les enseignants et les fonctionnaires et assimilés, actifs et pensionnés, les exigences fondées sur ses mandats, c'est-à-dire :

- La refonte de la grille indiciaire de toute la Fonction Publique ;
- La revalorisation substantielle du point d'indice ;
- L'indexation des pensions sur les traitements ;
- Le rattrapage pour les actifs et les pensionnés du manque à gagner subi depuis des années en dépit de l'amélioration de la productivité des salariés ;
- Le relèvement à un niveau décent des rémunérations de début de carrière ;
- L'extension de « l'épargne temps » aux personnels de l'Education Nationale ne bénéficiant pas de la RTT ;
- Une négociation sur tous ces points qui ne soit pas menée par les pouvoirs publics avec les seules organisations soi-disant « représentatives », ou prétendument « majoritaires », en bref « ayant pignon sur rue » donc « officielles », car **leur inefficacité sur ces points depuis des années a transformé ces derniers en problème n° 1 des habitants de ce pays : leur pouvoir d'achat.** Il est évident qu'on ne peut demander sans risque aux pyromanes d'éteindre les feux qu'ils ont allumés.

*\*Produit Intérieur Brut*